

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 10/10/2017

Le mardi 10 octobre 2017 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 3 octobre 2017, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR, M. DAYME.

ABSENT EXCUSE : M. GIBERT

DEPOT DE POUVOIR : M. GIBERT pouvoir à M. BROLIQUIER

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12/09/17

M. le Maire : Vous me permettez de ne pas cacher ma joie et sans plus attendre, avant même que nous puissions étudier les dossiers inscrits à l'ordre du jour, je voulais vous parler du musée des tissus. Hier après-midi, j'étais rue de la Charité dans la cour du musée des tissus et j'ai entendu Emmanuel Imberton, le président de la CCI et Laurent Wauquiez, Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes annoncer que le Musée des Tissus et des Arts Décoratifs ne fermeraient pas ses portes. C'est une nouvelle que l'on attendait depuis longtemps. Nous avons redouté cette fermeture. Aujourd'hui, le musée est sauvé et c'est une bonne chose pour Lyon. Nous attendions depuis des mois cette nouvelle. Le musée va renaître, il y a un projet culturel, scientifique, ambitieux, innovant à la hauteur de l'extraordinaire qualité des collections. Je voulais remercier publiquement le propriétaire du musée en la personne d'Emmanuel Imberton et le Président de la collectivité régionale qui ont montré beaucoup de courage, pour arrêter ces décisions. C'était une décision qui était nécessaire et courageuse. A l'heure de la baisse des dotations aux collectivités, là où le gouvernement va une nouvelle fois puiser dans les caisses des CCI, il fallait du courage pour se lancer dans cette aventure. Les engagements ont été clairement affichés. La Région va mettre dans l'opération 10 millions d'euros et ensuite 1,3 millions d'euros par an. La CCI n'abandonne pas le navire. Elle cède à l'euro symbolique les deux hôtels qui abritent les deux musées (hôtel de Villeroy et Lacroix-Laval) et elle va mettre plus que ce qu'elle imaginait dans le budget annuel. L'Etat aussi, et c'est très important aussi que l'Etat soit garant de cet accord, cautionne ce projet avec un engagement de 5 millions d'euros et ensuite 300 000 euros pendant trois ans. Et puis, les professionnels sont inscrits dans ce projet avec un fond de dotations qui dépassera le million d'euros. Vous le savez, nous avons été tous très engagés depuis l'annonce de sa probable fermeture pour défendre le musée, les musées puisqu'il s'agit bien de deux musées différents. Beaucoup n'y croyait plus. Nous, nous avons toujours cru qu'une solution était possible mais surtout que la mise en valeur de ces collections étaient extrêmement importante pour la culture, pour le patrimoine, pour Lyon. Nous avons eu de nombreuses réunions de travail avec les acteurs du dossier. Nous avons rédigé notes et courriers au Ministre de la Culture, au Ministre de l'Economie, dont un certain Emmanuel Macron à l'époque. Je passe sur le rendez-vous obtenu auprès du cabinet de la secrétaire d'Etat et annulé la veille à la demande de G. Collomb. Nous avons travaillé avec Daniel Fruman qui avait lancé une pétition au succès international. Il fait partie des gens qui ont cru dès de le départ au fait que les musées étaient viables. Nous avons fait de multiples interventions en Conseil Municipal, à la Métropole pour que le sujet ne tombe pas dans les oubliettes et dernièrement notre très symbolique livre des 1000 soutiens réunis en à peine quatre jours et remis au président de la CCI juste avant la réunion de la dernière chance. J'ai une pensée particulière pour le personnel des Musées qui a traversé ces années d'incertitude avec beaucoup de professionnalisme. Il n'est pas trop fort de dire que c'est un moment historique pour notre ville : la renaissance d'une partie de son patrimoine, de son ADN. Je tenais à signaler qu'à aucun moment je n'ai fait de ce combat un prétexte politique et c'est pour cela que je ne commencerai pas ce soir, même si je regrette profondément que la ville et la métropole aient refusé de participer à ce projet. Mais je crois que la porte est toujours ouverte et qu'il n'est jamais trop tard avant que les transformations soient achevées, il faudra plusieurs années. La ville et la métropole, j'espère, auront le courage de rejoindre ce projet. Merci à tous ceux qui se sont engagés de cet aboutissement qui est en fait un début, une renaissance comme l'a dit Laurent Wauquiez. Une renaissance à laquelle tous les Lyonnais et les soutiens des Musées des Arts Décoratifs doivent aussi contribuer. D'abord en allant au Musée ! Je vous invite donc à visiter la prochaine exposition « Compositions dévoilées » à partir du 21 octobre jusqu'à la fin de l'année, je crois, ou même jusqu'au début de l'année 2018. J'invite tous les habitants de l'arrondissement, tous ceux qui ont envie que le musée perdure, à venir voir cette exposition. Il y a aura un appel au financement participatif qui sera lancé pour contribuer au budget. Tous ceux qui ont dit qu'ils souhaitaient le maintien du Musée des Tissus, devront le signifier en répondant massivement à cet appel au financement participatif. Voilà ce que je tenais à dire en préambule de ce conseil. Nous avons vécu hier un moment pleins de joie et d'espoir et j'en suis très heureux pour notre arrondissement.

M. Bernard : J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous venez de dire, et tout comme vous, je déplorais effectivement, cet espèce de temps passé sans qu'une décision intervienne. Mais je voudrais rappeler quand même, puisque j'ai à côté de moi un élu de la CCI, et il était aussi à cette époque élu de la CCI, nous avons déjà largement évoqué ce dossier, nous avons même demandé au bâtonnier Me Jean Marie Chanon d'être le président d'une fondation. Nous étions sur le point d'aboutir, n'est-ce pas mon cher François ? Je ne trahis pas ce qu'on s'est dit plusieurs fois en CCI. Et puis pour des problèmes comme toujours d'égo, cela n'a pas pu se faire.

Mais depuis très longtemps ce musée aurait dû être sauvé si la voix qui avait été tracée par le président de la CCI de l'époque qui était Jean-Paul Mauduy avait été suivie de résultats tels que l'avait annoncé Jean-Marie Chanon. En plus, nous avons quelques mécènes de qualité puisque nous avons comme mécène, Alain Mérieux et d'autres qui s'étaient largement prononcés pour nous aider dans ce dossier. Aujourd'hui, il est vrai qu'il y a eu des polémiques par journaux interposés y compris avec la figure emblématique de Bernard Pivot. On ne peut pas reprocher aujourd'hui au maire de Lyon d'avoir sabordé ce dossier, simplement, il avait une réflexion qui n'était pas forcément celle qui a été aujourd'hui dictée par la volonté de la région et un certain nombre d'autres acteurs. Je suis comme vous, je me réjouis, mais néanmoins est-ce que pour autant on assure la vraie pérennité de ce musée ? Il y a des travaux de mise en sécurité qui sont très lourds et lorsqu'on vient dans des bâtiments aussi anciens avec les exigences des normes actuelles, je m'interroge là-dessus parce que je trouve que ce dossier méritait une réflexion encore plus profonde et voir s'il n'était pas meilleur de le valoriser sur un site qui soit en même temps emblématique au lieu de rester dans de vieux bâtiments, certes agréables à regarder mais malheureusement trop compliqués à mettre en sécurité. L'organisation des visites me paraît sans doute encore plus compliquée. Momentanément il sera fermé, c'est un peu une victoire à la Pyrrhus.

M. Dayme : Par rapport au musée des tissus, moi aussi je m'interroge sur une chose. Actuellement je crains que le projet culturel soit remplacé par un projet commercial. C'est la création d'un restaurant, l'agrandissement d'une boutique, c'est l'exposition de tableaux, rien à voir avec le tissu ! Enfin, tout cela m'interroge quand même parce que, M. le Maire, il faudra vous féliciter dans deux ans, parce que tout de suite c'est un petit peu tôt pour se féliciter. Comme par exemple aussi, les 20 salariés, vous dites que vous êtes heureux pour eux, il faudrait peut-être aller les interroger. Est-ce qu'ils sont tous heureux que le musée soit repris dans ces conditions-là ? C'est-à-dire commercial et non plus culturel.

M. le Maire : Il y avait urgence, depuis 3 ans nous avertissons le Maire de Lyon. Celui-ci, pendant 2 ans et demi, je vous le rappelle, a dit qu'il ne mettrait pas un centime. Il fallait se tourner vers d'autres collectivités, les autres collectivités ont réagi. Aujourd'hui, elles disent qu'elles ne fermeront pas le musée. Aujourd'hui elles affirment reprendre à leur compte le projet du Grand Cabinet International In Extenso qui avait fait l'unanimité. Je ne sais pas comment on peut remettre en cause ce projet culturel. Je visitais le Louvre il y a quelques semaines, où j'ai cru voir une bibliothèque et un magasin de souvenirs, je n'ai pas cru comprendre que c'était aussi un sous musée ! On ne va pas rentrer dans la polémique. Effectivement, c'est une étape et cette étape était extrêmement importante. Maintenant il va falloir passer aux actes et c'est plus difficile de passer aux actes que de faire des déclarations.

02/17/571 Lyon 2e - Gratuité partielle accordée à l'association Service maintien à domicile pour l'occupation des locaux sis 32 Cours Bayard - EI 02 062

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/572 Lyon 2ème - Locaux associatifs 32 cours Bayard - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association SMD Lyon - EI n° 02062

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

M. le Maire : Nous continuons d'accueillir cette association qui rend un très grand service aux seniors du quartier. Cela fait déjà quelques années qu'elle occupe ces locaux municipaux gérés par la mairie du 2^{ème} arrondissement et nous avons souhaité renouveler cette convention d'occupation en rehaussant très légèrement les prix dans la mesure où il n'y avait pas eu d'augmentation depuis plusieurs années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/573 Lyon 2e – Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 1 – Modification du programme des équipements publics (PEP)

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Cette maison des associations était prévue d'abord dans la ZAC 2, finalement il y a eu une opportunité. C'est quelque chose qui nous va bien sur le principe. La seule question que j'ai posée à la mairie centrale, il y a plusieurs mois, c'est de savoir qui va gérer cette maison des associations. Nous n'arrivons pas à avoir des informations à ce sujet. Elle devrait être livrée dans les premières semaines de l'année 2018. On arrive au terme de l'opération, sur le principe même de l'opération, je vous propose de l'approuver, même si nous attendons des réponses. C'est pénible, plus d'un an pour avoir des réponses sur le mode de gestion ! C'est usant et fatiguant mais c'est comme ça ! Peut être que le changement de gouvernance amènera un changement de pratique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/574 Lyon 2e - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 2 – Modification du programme des équipements publics (PEP) – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière de la Ville de Lyon au déficit de l'opération Lyon Confluence Phase 2 entre la SPL Lyon Confluence et la Ville de Lyon – Adaptation de l'opération ZACCONF2 "ZAC Confluence phase 2 participation équilibrée" et affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 00016

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Nous ne pouvons pas voter pour ce rapport dans la mesure où il y a deux manques : un, la salle des fêtes et des familles est supprimée. Nous ne voyons pas pourquoi elle est supprimée alors qu'elle correspond réellement à un besoin. Un besoin local comme un besoin d'agglomération. La deuxième chose, nous avons demandé la modification du programme pour le gymnase. Nous manquons cruellement de m² sportifs à la Confluence. Il y a un gymnase qui est prévu au sud de la rue Montrochet et ce gymnase sera un gymnase classique. Aujourd'hui, compte tenu du fait que nous manquons de beaucoup de m² sportifs, nous aurions souhaité que ce gymnase ne soit pas un simple gymnase avec un terrain et des gradins comme il est actuellement prévu mais soit un gymnase sur plusieurs étages développant plusieurs centaines de m² avec des terrains divers. Ce rapport supprime la salle des fêtes et des familles et ne prend pas en compte la demande de m² sportifs supplémentaires, donc nous ne pourrions pas approuver ce rapport. Il s'agit de construire un quartier agréable à vivre avec tous les équipements publics dont les habitants et les professionnels ont besoin. Et là, pour faire de toutes petites économies, on enlève une part importante de la qualité de vie, ça, nous ne pouvons pas l'accepter.

M. Bernard : Je vois que de toutes façons vous aviez la possibilité, lors des conseils d'administration de la SPLA Confluence, dont vous êtes administrateur, d'évoquer ce sujet. Vous ne l'avez jamais évoqué.

M. le Maire : Excusez-moi de vous interrompre, j'apprends les modifications des équipements par ce rapport. Ce plan d'équipements publics n'est pas passé en conseil d'administration. C'est en lisant le rapport que j'apprends qu'on supprime la salle des fêtes et des familles et qu'on ne prend pas en compte la demande de m² sportifs supplémentaires.

M. Bernard : M. le Maire, nous n'allons pas nous disputer sur la façon dont est organisée la SPLA dont vous participez bien entendu au conseil d'administration.

M. le Maire : J'avais un rendez-vous avec la SPLA aujourd'hui pour parler de sujet. A 14h15, on m'a téléphoné pour dire qu'une fois de plus mon rendez-vous était annulé.

M. Bernard : Il y a peut-être quelque chose qui doit mal fonctionner dans votre téléphone. Moi, c'est marrant, mais quand j'essaie et que je ne suis pas content, ou d'avoir une information précise, je peux les avoir.

M. le Maire : Vous êtes dans la majorité, moi dans l'opposition, c'est peut-être ça !

M. Bernard : Ici, je suis effectivement dans l'opposition, ça c'est sûr ! J'ai la chance, et vous aussi d'être souvent sollicité pour des réunions notamment à la SPLA. J'en profite aussi pour dire que mon absence qui a été mentionnée la dernière fois par les journaux, vous le savez, il y avait la commission Déplacement et Voirie, je suis le rapporteur de cette commission à la Métropole et effectivement, je n'étais pas présent le jour du Conseil d'Arrondissement. Vous, vous faites partie de la même commission que moi, alors au moins qu'il y en ait un des deux qui soit présent, quand il y a des commissions importantes qui gèrent le quotidien de nos concitoyens. Arrêtons de faire des petites guerres qui n'apportent rien à la construction de la Confluence. Au contraire, je vais vous dire aujourd'hui, la Confluence reste un modèle où nous avons des visiteurs qui viennent de l'Europe entière et qui reconnaissent que cette ancienne friche industrielle a été aménagée de la façon la plus pertinente pour que la qualité de vie de nos concitoyens soit la règle première. Je me rappelle trop de la Halle aux fleurs, quand vous voyez le succès de la Halle aux fleurs.

M. Chaillet : C'est trop petit ! Les créneaux sont déjà saturés M. Bernard.

M. Bernard : De toutes les façons, tous les équipements sportifs sont saturés.

M. Chaillet : Il n'y en a pas assez.

M. Bernard : Je ne suis pas du tout d'accord, le problème est le coût d'exploitation.

M. Chaillet : Ce ne sont pas les élus qui le disent, mais les habitants.

M. Bernard : Je les côtoie tous les jours les habitants, on dirait que vous, vous avez des habitants qui vous disent pleins de mauvaises choses et moi, j'ai des habitants qui me disent pleins de bonnes choses.

M. Chaillet : Restez factuel, vous brodez M. Bernard !

M. Bernard : Je ne brode pas M. Chaillet ! Je n'aime pas broder !

M. Sansoz : Puisqu'on en est à se dire les choses, j'aurai une petite question, peut-être que M. Bernard a des informations que je n'arrive pas à avoir. La passerelle amovible, au bout de la darse, qui ne fonctionne pas parce qu'elle a été mal mise en place, un problème de vérins qui n'étaient pas au niveau de la demande. Cela fait quelques années, depuis le début du mandat, que l'on attend des nouvelles de sa réinstallation. Cela cause des problèmes d'usages sur la passerelle piétonne qui est utilisée par les vélos, par d'autres deux roues motorisés. J'essaie de lutter contre mais c'est compliqué. Est-ce qu'on a enfin la vision de son retour, M. Bernard ?

M. Bernard : Je vais vous répondre. Vous savez que cette passerelle a été mal conçue par les ingénieurs qui ont été en charge de faire celle-ci. Les vérins étaient défectueux, pas suffisamment puissants. Il y a donc une procédure qui est en cours avec la mise en cause des assureurs. Il n'y a pas que le constructeur et le concepteur qui sont mis en défaut sur cette affaire mais aussi les assureurs. Cela traîne à cause des expertises d'assurance. Je suis la première victime car j'aurai bien aimé que cette passerelle retrouve sa fonction, surtout pour nos concitoyens qui éviteraient de faire un détour pour prendre la passerelle au-dessus de la darse.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE

3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme

02/17/575 Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole, relative à la remise d'ouvrages d'éclairage public (partie A) et de gestion des installations dans la Traversée de Lyon (partie B) suite au déclassement de la section autoroutière A6/A7

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : C'est une très bonne chose, c'est toujours un pas en avant, nous voterons pour. Je profite de ce dossier pour rouvrir la question. C'est vrai que nous avons subi dans le tunnel de Fourvière un accident qui a mis Lyon sens dessus dessous pendant plusieurs jours. On s'est aperçu du passage de véhicules et des conséquences du blocage du tunnel de Fourvière sur une période assez longue. Cela lève deux questions : une première sur un renforcement de l'interdiction du transit des poids lourds via le tunnel. Quand sont-ils censés faire le contournement ? Il faut que la Préfecture, que la Ville ou le Ministre de l'intérieur, à la limite, vu qu'il nous connaît bien, puisse agir dans ce sens-là pour réellement appliquer la règle qui est censée dans ce tunnel, pas de trafic de camions. Une autre question se pose, il est évident que le contournement et le TOP sont indispensables au déclassement réel, à la mise en place du boulevard urbain en presque île. Bien sûr, on espère toujours que les budgets, les plans, que la volonté politique avancera. C'est vraiment les deux leçons à tirer. Je profitais de ce rapport pour rappeler l'interdiction des camions et se pencher sur les contournements.

M. Bernard : Je voudrais donner une précision à Grégory Sansoz. Les camions qui passent sous le tunnel de Fourvière, il y a un arrêté qui les interdit. Il n'est pas pratiqué pour une simple raison, c'est que le Préfet a peur de la rébellion des chauffeurs routiers qui bloquent toute la ville.

M. le Maire : On pourrait peut-être demander au Ministre de l'Intérieur dont dépend le Préfet de livrer un ordre d'agir. Si jamais il se sent couvert par son autorité de tutelle....

M. Bernard : Les transporteurs routiers ont une autre puissance, vous savez ce qui s'est passé au Chili, M. Le Maire.

M. le Maire : Ah oui, je vois que vous avez une culture politique ancienne !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/576 Demande d'autorisation présentée par la société Pourquery DMP en vue d'exploiter une installation de fonte et d'affinage de métaux non ferreux, 93, boulevard du Parc d'Artillerie à Lyon 7e

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : On est rassuré par le rapport sur les conditions de sécurité, on votera pour, cela fera des emplois.

M. le Maire : Laissons un peu d'industrie dans les limites de Lyon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/577 Institution d'une redevance de stationnement et fixation des tarifs des nouvelles grilles du stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post stationnement

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Sur ce dossier, le groupe Les Républicains aura un vote négatif. On est de droite, je serai plutôt pour l'application de la règle avec une tolérance proche de zéro, mais à force d'échanger avec les habitants, je me suis aperçu qu'il y avait des problèmes de stationnement pour les résidents nord et que parfois ils étaient obligés le soir de stationner sur des zones interdites au stationnement résident. C'est assez dur pour quelques minutes le matin d'avoir 60 euros d'amende, même si l'élue de droite que je suis, aime bien l'application du règlement. Il se doit aussi d'être près de ses concitoyens pour aussi apporter une certaine liberté et de marge de manœuvre pour les habitants qui ont de grosses difficultés de stationnement. J'estime que 60 euros pour le nord de l'arrondissement c'est déraisonnable, même si la politique qui est induite par cette amende vise à orienter les véhicules vers les parkings souterrains pour libérer le parking en surface. Clairement, ça, c'est une politique à laquelle j'adhère. Donc n'étant pas fermé aux échanges que l'on a eu avec M. Sécheresse, ce soir le groupe « LR » votera contre ce rapport. Je propose que l'on passe à un mode parisien, qui est de découper en deux périodes la journée au lieu d'une seule. Aujourd'hui vous prenez une amende de 60 euros à la journée, de couper en période matin et après-midi à 35 euros. On garde l'efficacité de l'amende mais on offre une liberté aux gens, sur le matin surtout, à une tarification plus raisonnable de 35 euros. On va me dire que cela coutera en effectif de police pour le stationnement mais on a aussi des évolutions au niveau de la vidéo verbalisation et des vidéos embarquées sur des véhicules qui pourraient régler ce problème-là.

M. Bernard : Effectivement, je suis un peu chamboulé, je ne vous le cache pas, de voir que l'on puisse faire 60 euros d'un côté et 35 euros de l'autre, cela me gêne aussi. Ceci dit, si nos concitoyens étaient des gens dociles, respectueux du stationnement, de la réglementation routière et de l'espace public qui est aménagé par nos impôts, je crois que la ville de Lyon n'aurait pas cherché à pénaliser et à punir. Pour éviter tous ces débordements, on est contraint à faire quelques augmentations sensibles pour le stationnement.

M. Sansoz : Je vais répondre à mon ami, Roland, je pense que l'on dit la même chose. Quand je propose de passer en deux périodes matin et après-midi à 35 euros, on sanctionne moins le réfractaire au règlement de la demi-journée ou l'oubli de paiement de la demi-journée, tout en étant sur le même tarif au nord et au sud. Par contre, vu qu'au nord on sait qu'il y a une pression plus forte, on sait qu'il y a plus de monde, en faisant cela, on va sanctionner matin et après-midi et on augmente la capacité de la sanction. Ce que je vous propose M. Bernard, c'est que l'on porte les choses ensemble. Si vous êtes en accord avec cette vision qui est de sanctionner plus au nord et que vous êtes gêné comme nous de l'impact des 60 euros, les deux fois 35 je pense que c'est une très bonne solution. Si vous voulez en faire le relai auprès de M. Sécheresse ou du Maire.

M. Dayme : Je pense que les deux fois 35 n'est pas forcément la meilleure des choses parce que la personne qui ne paie pas son horodateur en général, ce n'est pas pour une heure, deux heures ou trois heures, ce sont des personnes qui font le compte de se dire qu'elles risquent de payer moins cher d'amende que de mettre dans l'horodateur. Donc la plupart du temps, ce sont des personnes qui restent beaucoup plus longtemps, en autre une journée.

M. Sansoz : Ils paieront 70 euros avec les deux fois 35.

M. Dayme : c'est un peu la méthode qui vient d'être mise en place à Bordeaux, les 3 fois 35 euros.

M. Sansoz : Ou comme les deux fois 50 euros à Paris.

M. le Maire : Sur certaines choses je serai plus d'accord avec Roland Bernard qu'avec mon ami Grégory, puisque tout le monde est ami ce soir !

Mme de Lavernée : Je voulais rajouter quelque chose pour expliquer notre vote, je note qu'en terme de stationnement, cela fait des années qu'on sent une politique répressive de la voiture. Il pourrait y avoir quelque chose de plus incitatif, comme améliorer les pistes cyclables, faire un ticket de bus gratuit pour inciter les gens à se garer. Les automobilistes se sentent martyrisés à Lyon.

M. le Maire : Le constat est clair : 75% des véhicules de surface ne paient pas le stationnement. C'est totalement anormal. S'ils ne paient pas le stationnement c'est parce que cette entorse à ce règlement est faiblement sanctionnée, donc il faut augmenter la sanction. La politique qui nous est proposée aujourd'hui, c'est une politique de se garer en parking plutôt qu'en surface. On peut regretter qu'il n'y ait pas assez de parking et que le parking qu'on est en train de construire sous la place d'Albon, n'aura pas une place de plus, alors qu'on aurait pu le construire plus grand. Il n'empêche que le principe de mettre les voitures en parking plutôt qu'en surface est bon. Et en surface, d'avoir une rotation. A partir du moment où il y a des voitures ventouses qui ne paient pas la redevance et qui utilisent l'espace public qui devrait être un espace public partagé par tous et notamment les modes doux et les piétons. Il y a des règles, on les fait appliquer de manière forte. Je suis pour cette amende de 60 euros. Je voterai pour ce rapport.

ADOPTE A LA MAJORITE

11 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE : Mmes Bonnet Saint Georges, de Lavernée, M. Sansoz, Mme Guilloteau

02/17/578 Evolution du dispositif et du tarif du stationnement sur voirie adaptés pour les résidents

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : On s'aperçoit clairement qu'il y a une politique de prélèvement, j'oserai dire fiscale parce que je ne vois pas la raison réelle de faire payer la vignette aux habitants. Aujourd'hui, elles sont gratuites, demain votre vignette pour votre premier véhicule sera de 40 euros par an, et votre deuxième véhicule sera de 60 euros. Si vous avez deux voitures, cela fait 100 euros par an. En plus du paiement mensuel de 20 euros, ça, cela ne bouge pas. J'ai fait un petit calcul, nous avons 7000 abonnements aujourd'hui dans le 2^{ème} arrondissement, si j'en reviens au rapport, 17% des vignettes sont pour un deuxième véhicule, cela fera 300 000 euros de prélèvements supplémentaires sur les habitants du 2^{ème} arrondissement effectués par cette politique-là. Si nous voyons plus large, au niveau de la ville, le paiement va dans le 3^{ème}, le 5^{ème}, j'ai bien entendu votre réflexion tout à l'heure M. Bernard, « ils ont les moyens au nord », descendons au sud où ils n'ont pas les moyens.

M. Bernard : J'ai dit cela pour vous taquiner, n'en faites pas un argument politique...

M. Sansoz : Descendons dans le troisième où nous avons des classes moyennes, des classes populaires, et quand je me souviens que l'Etat a baissé les APL de 5 euros, et des difficultés que cela représentaient pour les gens, je me pose la question si prélèvement de 40 euros par an va aider ces gens qui ont besoin de leur véhicule pour travailler. Sur ce rapport le groupe LR votera contre.

Mme de Brosse : Je note dans le projet sur lequel nous discutons que le découpage des zones de validité du ticket résident, qui sera défini par arrêté du Maire, doit permettre de « s'affranchir des limites administratives et des coupures urbaines ». Or que propose la Ville de Lyon, dans notre arrondissement particulièrement affecté par une coupure urbaine avec les voutes de Perrache ? Justement de renforcer cette coupure en instituant comme limite de la zone « résident » précisément les voutes de Perrache ! La fluidité de circulation entre ces 2 parties de l'arrondissement, déjà bien remise en question par la fermeture à la circulation automobile d'une voute, va être renforcée par l'impossibilité pour les résidents du secteur Carnot d'aller se garer de l'autre côté et inversement. J'ajouterai que les habitants du secteur Bellecour-Carnot vont voir le nombre de places de stationnement diminuer d'une centaine de places et ils ne pourront même pas en chercher du côté de Perrache.

M. Bernard : Je vais répondre à Mme de Brosse parce qu'elle semble oublier que les gens du nord, quand on pouvait se garer sans payer à Perrache et sur les rues perpendiculaires, les voitures des résidents du nord restaient très volontiers au sud puisqu'il n'y avait pas de paiement à la place. Je suis surpris que vous faites le reproche aujourd'hui qu'il va y avoir deux zones et que les gens du nord ne pourront plus venir au sud pour bénéficier effectivement des 35 euros, puisqu'au nord vous allez payer 60 euros.

Mme de Brosse : Je parle du stationnement résident.

M. Bernard : Excusez-moi j'avais mal compris. Je pense qu'il est important aujourd'hui que la voute ouest soit interdite à la voiture. Je ne vois pas comment on pourrait revenir dessus puisque maintenant le projet est lancé et on ne reviendra pas dessus.

M. le Maire : C'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années. Il y a des zones, nous avons demandé à ce qu'il y en ait moins, il y en a moins. Nous avons demandé à ce qu'il y ait le maintien des deux vignettes par foyer. C'est une bonne chose que l'on maintienne parce qu'il y a des gens qui ont le droit d'habiter dans les zones centrales avec deux voitures. Il y a une démarche, celle d'accélérer la rotation et d'envoyer les voitures dans le parking qui est intéressante. Il y a cette gratuité pour les résidents au mois d'août qui est intégrée dans ce plan qui est intéressante également. L'adjoint M. Sécheresse nous a reçu, a écouté nos doléances et en a accepté certaines, c'est assez rare pour être signalé. Globalement cette politique là nous l'approuvons plutôt. Elle est globalement satisfaisante. Sauf qu'elle est plombée par ces 40 euros de vignettes. Pourquoi aller faire payer une vignette ? Qu'on fasse payer le stationnement ! On dit d'un côté on n'augmente pas le tarif du stationnement, sauf qu'on augmente la vignette. Les grandes lignes nous vont bien, sauf je ne peux pas accepter cette pression supplémentaire sur les contribuables lyonnais à 40 euros, je n'accepte pas ce dossier sur ce point-là et uniquement sur ce point-là.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE

3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme

02/17/579 Mesures environnementales liées au stationnement payant.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Vous savez que la mairie du 2^{ème} a une politique qui est plutôt pro active dans le sens de l'arrivée de la voiture électrique, des voitures hybrides et des voitures propres au sein du parc automobile de notre arrondissement. La mairie centrale et c'est tout à son honneur, a décidé de mettre en place une politique incitative de réduction du coût de la vignette pour ces véhicules-là. Il y aura aussi une politique de gratuité en cas de pollution et des tarifs favorables aux véhicules propres. Cela va dans le sens des choses vers des véhicules plus propres, c'est incitatif et non pas punitif, nous voterons pour ce dossier.

M. le Maire : C'est une politique que l'on mène sur le 2^{ème} arrondissement. On est pour ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/580 Dotations aux arrondissements - Année 2018

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Ce n'est jamais assez mais comme on n'utilise pas tout puisqu'on gère bien nos arrondissements, nous, Maires d'arrondissement, toute tendance confondu, je vous propose d'approuver ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/581 Lyon 2e - Modifications d'horaires et mise en place d'exonérations de principe dans le cadre de la mise à disposition d'une salle de réunion, située 7, rue de Savoie - EI 02 001.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Cela fait des années que l'on parle de cette salle de réunion, d'abord parce que la mairie d'arrondissement l'avait demandée, ensuite parce qu'on l'avait trouvée, ensuite parce qu'on a demandé les travaux et puis lorsque les travaux ont été faits, cette salle de 100 m² est inoccupée depuis un an. Nous avons demandé à la visiter, et on nous a expliqué que c'était difficile qu'il y ait un usage public de cette salle. Et là ce rapport nous dit que pourront utiliser cette salle gratuitement le groupe scolaire Lamartine, les comités d'intérêt locaux et les conseils de quartier. C'est quelque chose que nous demandions depuis des années. C'est fait, sauf que ce n'est pas tout à fait ce que nous demandions. On demandait à ce que la totalité des associations du quartier puissent utiliser cette salle. Cela veut dire que l'école, les comités d'intérêt locaux et les conseils de quartier vont utiliser cette salle à 5% - 10% de ses capacités et que les 90% restant, cette salle restera vide. Avoir mis à 100 mètres de la place des Jacobins autant d'argent pour disposer de cette salle et la laisser à 90% du temps vide cela me semble totalement déraisonnable. La gymnastique volontaire nous demande cette salle. Pourquoi on n'aurait pas le droit de passer cette salle à la gymnastique volontaire ? J'espère qu'on me répondra en Conseil Municipal. En attendant, je voterai contre ce rapport.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE

3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme

M. le Maire : Je voudrais dire un mot sur le fait que nous accueillons dans cette salle la semaine de la sécurité routière, c'est quelque chose d'important. Nous avons des centaines d'élèves qui passent tous les jours ici pendant toute la semaine, vous pouvez en dire un mot Sophie Descour ?

Mme Descour : Nous avons plus de 500 jeunes qui vont passer ici cette semaine pour participer soit à une conférence sur les effets de l'alcool et des drogues soit des ateliers pratiques au cours desquels les élèves sont invités à mettre des lunettes qui leur déforment la vue en fonction d'un taux d'alcoolémie et ils font un parcours. Ils se rendent compte qu'il n'est plus aussi facile de mettre un pied devant l'autre. Ce sont les établissements scolaires de l'arrondissement qui participent, notamment le lycée Récamier, les établissements Peyrefitte, les établissements Saint Marc général et professionnel.

M. le Maire : C'est une fierté parce que, d'abord, c'est utile et ensuite parce que le 2^{ème} arrondissement est le seul arrondissement de Lyon à monter cette opération, merci de l'avoir fait.

J'aimerais vous donner une dernière information, le conseil du 8 novembre sera le premier conseil dématérialisé, vous recevrez encore du papier jusqu'en janvier mais après, tout vous sera envoyé par informatique donc cela sera une nouvelle ère. Il y aura aussi un CICA sur la rue Victor Hugo. Nous avons des éléments sur ce qui va être fait rue Victor Hugo et j'aimerais qu'on le porte à la discussion à la connaissance de tout le monde. Venez nombreux à ce CICA du 8 novembre à 19h.

La séance est levée à 18h50